



Comité départemental de Cyclotourisme du Val de Marne
Siège Social : 38/40 rue Saint Simon – 94000 CRETEIL

**REGLEMENT DU
CHALLENGE DEPARTEMENTAL RENE LE ROC'H**

Article 1 - But

Dans le but :

- de promouvoir les organisations des clubs Val-de-Marnais et notamment les Randonnées Permanentes,
- d'apporter un support de motivation aux licenciés F.F.C.T.,
- d'offrir aux licenciés et aux dirigeants des clubs F.F.C.T. une opportunité de regrouper leurs diverses randonnées en un "challenge".

Le Comité Départemental de Cyclotourisme du Val-de-Marne organise, contrôle et homologue un ensemble de challenges, collectifs et individuels, regroupés au sein du Challenge Départemental René LE ROC'H.

Madame Solange LE ROC'H nous a confirmé son accord pour l'utilisation du nom de son mari et nous a fait part de sa satisfaction pour cette initiative.

Article 2 - Composition

Le Challenge Départemental René LE ROC'H se compose de quatre challenges :

- le Challenge Individuel (Route et VTT),
- le Challenge Individuel des Jeunes (Route et VTT),
- le Challenge des Randonnées de la Vallée de la Marne,
- le Challenge des Clubs.

Article 3 – Seules les organisations inscrites à un calendrier départemental, régional ou national de la F.F.C.T, ainsi que les voyages itinérants homologués par celles-ci, les Diagonales et les « Mer-Montagne » sont prises en compte dans le Challenge Départemental René LE ROC'H.

Article 4 - Le Challenge Individuel (Route et VTT)

Le Challenge Individuel (Route et VTT) est ouvert à tous les licenciés F.F.C.T., licenciés Val-de-Marnais ou non, âgés de plus de 18 ans. Il comporte quatre catégories :

- Grand Or 5 000 km,
- Or 3 000 km,
- Argent 1 500 km,
- Bronze 400 km ou 6 participations.

Les minimas à effectuer pour obtenir le challenge individuel de bronze, doivent obligatoirement concerner des organisations du Val-de-Marne. Pour le VTT, ces minimas sont divisés par deux.

Notons qu'il n'est pas attribué de points à un licencié pour les organisations de son club.

Le pointage s'effectue à l'aide d'une carte de route spécifique disponible auprès du CODEP 94. Chaque participation sera validée par l'organisateur.

Article 5 - Le Challenge Individuel des Jeunes (Route et VTT)

Le Challenge Individuel des Jeunes (Route et VTT) s'adresse uniquement aux jeunes licenciés de notre département qu'ils soient ou non membres d'une Ecole Cyclo. Chaque participation à une organisation "jeunes" du CODEP 94 rapporte un capital de 10 points, quelle que soit la distance. La participation à des manifestations F.F.C.T. sera également prise en compte selon les mêmes modalités.

Article 6 - Le Challenge des Randonnées de la Vallée de la Marne

Le Challenge des Randonnées de la Vallée de la Marne concerne les clubs. Il est repris à l'identique et demeure en tant que tel. Toutefois, les résultats des clubs du Val-de-Marne seront repris dans le Challenge Départemental René LE ROC'H selon les modalités définies ci-après.

Article 7 - Le Challenge des Clubs

Le Challenge des Clubs est ouvert à tous les clubs F.F.C.T. Val-de-Marnais. Il est basé sur 12 organisations choisies chaque année par le Comité Directeur dont 4 organisations VTT ainsi que sur les organisations du CODEP 94.

Il sera attribué, par participant, dix points par tranches de 100 km parcourues, soit

- moins de 100 km : 10 points,
- de 100 à 199 km : 20 points,
- etc.

Notons qu'il ne sera pas attribué de points à un club pour ses propres organisations.

Article 8 - Obligations des organisateurs

Tous les organisateurs retenus retourneront au CODEP 94, dans la semaine qui suit l'organisation, le nombre de participants de chaque club, renseigné sur un imprimé spécifique. Tout manquement pourra être à l'origine d'une exclusion les années suivantes.

Article 9 - Challenge Départemental René LE ROC'H

Le Comité Départemental de Cyclotourisme du Val-de-Marne établira annuellement, pour les seuls clubs du Val-de-Marne, une consolidation des quatre Challenges de la manière suivante :

- Challenge Individuel Grand Or 40 points,
- Challenge Individuel Or 30 points,
- Challenge Individuel Argent 20 points,
- Challenge Individuel Bronze 10 points,
- Challenge des RVM nombre de km/10,
- Cycle complet des RVM 30 points,
- Challenge Individuel des Jeunes report de points,
- Challenge des Clubs report des points

Après consolidation, un premier classement des clubs sera établi. Il permettra d'attribuer le Challenge départemental René LE ROC'H. Un second classement sera établi et sera basé sur le nombre de licenciés (suivant le mode calcul inspiré du Challenge de France).

Article 10 - Le Challenge Départemental René LE ROC'H, qui sera récompensé par une œuvre d'art, se disputera sur trois années. Il sera définitivement attribué au Club l'ayant emporté 3 années consécutives ou non. Dans ce cas, il sera remplacé par une nouvelle œuvre d'art.

Autant que faire se peut, le Comité Départemental de Cyclotourisme du Val-de-Marne s'efforcera d'établir des classements intermédiaires, publiés dans son bulletin d'Information.

Article 12 - Le matériel utilisé par les participants devra être conforme aux prescriptions fédérales.

Article 13 - La participation aux différents Challenges implique l'acceptation du présent règlement. Toute fraude dûment constatée impliquera le refus d'homologation.

Article 14 - Pour des raisons pratiques, la validation des résultats s'arrêtera au 31 octobre de chaque année.

Article 15 – Le Comité Départemental de Cyclotourisme du Val-de-Marne se réserve le droit de proposer toute modification du présent règlement qu'il jugerait utile.